



VIA MAURIENNE

Le projet soumis à la concertation :

aménagement de l'itinéraire cyclable
et mise en compatibilité des documents
d'urbanisme de six communes



Une opportunité pour :

- > développer les MOBILITÉS ACTIVES, notamment à vélo,
- > renforcer l'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE,
- > favoriser le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

≈ 70 km
d'aménagements cyclables,
répartis en 5 sections

13 haltes d'accueil,
dont 4 haltes principales
et 9 secondaires

22 communes
traversées par l'itinéraire

€ 22 millions d'€
d'investissement
(études, acquisitions
foncières et travaux)

Itinéraire cyclable VIA MAURIENNE : aménagement de 5 sections

— Environ 70 km sous maîtrise d'ouvrage Région
(projet soumis à la concertation)



La concertation publique concerne >>

l'aménagement de cinq sections
de l'itinéraire cyclable VIA MAURIENNE,
représentant un total d'environ 70 kilomètres :

- > **1° section** de Bourgneuf à l'entrée Nord de Saint-Jean-de-Maurienne sur un linéaire d'environ 41 kilomètres
- > **2° section** de l'extrémité est du pôle d'échange multimodal de Saint-Jean-de-Maurienne à Villargondran sur un linéaire d'environ 3 kilomètres
- > **3° section** de Fourneaux à Aussois (Fort Victor Emmanuel) sur un linéaire d'environ 11 kilomètres
- > **4° section** entre les communes déléguées de Bramans et Termignon (Val-Cenis) sur un linéaire d'environ 8 kilomètres
- > **5° section** à Bessans sur un linéaire d'environ 4 kilomètres

et la mise en compatibilité
des documents d'urbanisme
de six communes :

- > Saint-Georges-d'Hurtières
- > Saint-Léger
- > Saint-Rémy-de-Maurienne
- > Sainte-Marie-de-Cuines
- > La Tour-en-Maurienne (Hermillon)
- > Val-Cenis (Bramans)



civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/viamaurienne

